

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 mars 2012**  
~~~~~

**2ÈME VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SUPPRESSION DU POSTE VACANT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 mars 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, Mme Jacqueline THIVET suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Cyrille CADARS, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Catherine JOSIEN

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Pascal DELIEUZE

|             |               |              |                                     |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 23 | Présents : 37 | Votants : 39 | Pour 34<br>Contre 4<br>Abstention 1 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que Mme Hélène BARRAL, 2<sup>ème</sup> vice-présidente et membre du bureau n'est plus déléguée communautaire,

Vu que par délibération en date du 14 avril 2008, le Conseil communautaire a fixé à huit le nombre de postes de vice-présidents,

Vu que les dispositions applicables dans les communes aux maires et adjoints, sont transposables aux établissements publics de coopération intercommunale, en vertu de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu que l'article L.2122-2 du CGCT dispose que « Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal »,

Vu que conformément à cet article, le Conseil communautaire peut préalablement redéfinir le nombre des vice-présidents formant l'intercommunalité,

Vu qu'en cas de vacance d'un poste de vice-président pour quelque cause que ce soit, le conseil communautaire peut supprimer le poste vacant et n'a pas pour obligation de pourvoir au remplacement du vice-président ayant cessé ses fonctions,

Considérant que selon une jurisprudence constante, le Conseil municipal ne peut procéder à la suppression d'un poste d'adjoint que si ce poste est devenu vacant ; il peut à cette occasion prendre une délibération afin d'en réduire le nombre (TA Amiens, 20 décembre 1990, Préfet de la Somme c/ commune d'Amiens),

Considérant que dans ce cas, l'ordre du tableau en est modifié, et les adjoints d'un rang inférieur au poste vacant supprimé se trouvent automatiquement promu d'un rang au tableau des vice-présidents (CE, 25 juin 1980, élection d'un adjoint au maire de Lamentin, n° 13353),

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à la majorité des suffrages exprimés avec quatre voix contre, une abstention.**

- de supprimer le 2ème poste de vice-président pour la durée du mandat restant à courir, et de réduire ainsi le nombre de postes de vice-présidents à sept au lieu de huit,

- de valider la liste des vice-présidents telle que proposée ci-dessous ; chacun des vice-présidents restants et du rang inférieur passant au rang supérieur :

Président : Louis VILLARET  
Premier vice-président : Jean-Marcel JOVER  
Deuxième vice-président : Jacques DONNADIEU  
Troisième vice-président : Gérard CABELLO  
Quatrième vice-président : Claude CARCELLER  
Cinquième vice-président : Michel SAINTPIERRE  
Sixième vice-président : Philippe SALASC  
Septième vice-président : Eric PALOC

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 598 le 26/03/2012  
Publication le 30/03/2012  
Notification le 30/03/2012  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 30/03/2012  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120406-lmcl | 1384-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

